

**MFPC : MONITORAT FEDERAL PAGAIES COULEURS 2022-2023
CONDITIONS D'ADMISSION**

Examen prévu avant le 8 mai 2023 (à définir au cours de l'intégration)

Référentiel : MONITEUR FEDERAL PAGAIES COULEURS, MFPC, Règlement fédéral du 26/11/2020

(Chèque club, aucune inscription personnelle)

A) MFPC

Règlement fédéral du 26/11/2020

Les exigences préalables requises à l'entrée en formation sont :

Avoir 17 ans révolus à la date d'inscription ;

Être titulaire de la licence Canoë Plus ;

Être titulaire du diplôme d'Aspirant Moniteur Fédéral en cours de validité, dans l'option visée par la formation au MFPC ;

Être titulaire d'une Pagaie Bleue correspondant à l'option choisie ;

Présenter un dossier d'inscription complet.

Les exigences préalables requises à la certification sont :

Être majeur le jour de la certification.

Être titulaire de la Licence Canoë Plus.

Être titulaire de l'Aspirant Moniteur Fédéral Pagaies Couleurs ou de l'Initiateur Fédéral en cours de validité.

Être titulaire d'au moins une Pagaie Bleue nouvelle formule dans l'option choisie EC-EVI ou (et) EC-Mer (La deuxième PC bleue devra être possédée à la date de l'examen).

Être titulaire du « Prévention et Secours Civil de niveau 1 à la date de l'examen.

Être titulaire de l'attestation « Natation / Sauvetage » à la date de l'examen. (cf. annexe I du règlement fédéral) ; passage en piscine avec un BE Natation.

**Le règlement du MFPC est en ligne sur le site de la FFCK. Onglet : formation/emploi
Moniteur MFPC**

DEROULEMENT DE LA FORMATION

MFPC tronc Commun (identique pour les candidats EC, MER ou EVI) 4 jours :

1) Une réunion visio d'intégration le lundi 10 octobre 2022 :

2) MFPC tronc Commun UC(1.2.3) du 2 au 5 novembre 2022 :

Lieu à définir avec les candidats le 10 octobre 2022.

3) MFPC 1 journée sécurité à Evrunes avec SNA janvier 2023:

Date à définir avec les candidats le 10 octobre 2022.

MFPC EVI 4 jours décembre 2022 :

Dates et lieu à définir avec les candidats le 10 octobre 2022.

MFPC EC 4 jours février ou 2 Weekend 2023 :

Dates et lieu à définir avec les candidats le 10 octobre 2022.

MFPC MER 4 jours en Bretagne :

Dates et lieu à définir avec les candidats le 10 octobre 2022.

Stage pédagogique en situation dans vos structures :

10 séances à réaliser avec un tuteur club, plus une mise en situation sur un événement spécifique de plusieurs jours (randonnée, stage club...)

Examen EC, MER et EVI le 8 mai 2023 :

Dates et lieu à définir avec les candidats le 10 octobre 2022.

Date limite d'inscription à la formation : le 30 septembre 2022:

Déposer un dossier d'inscription complet en précisant votre choix :

Option 1 : MFPC eau calme eau-vive + MFPC eau calme mer :

Forfait global : 2 modules Mer + EVI dont le coût est 600 Euros.

Option 2 : MFPC eau calme mer : Forfait simple : 1 module Mer dont le coût est 400 Euros.

Option 3 : MFPC eau calme eau-vive : Forfait simple : 1 module EVI dont le coût est 400 Euros.

Option 4 : MFPC eau calme : Forfait simple : 1 module EC dont le coût est 400 Euros.

B) Recyclage du Monitorat:

Être titulaire de la licence Canoë Plus.

Être titulaire du titre de Moniteur Fédéral.

Être titulaire d'au moins deux Pagaies Bleues nouvelle formule ou 2 Pagaies Rouges ancienne formule.

Être titulaire du Prévention Secours Civil de niveau 1 (PSC1) ou équivalent.

Posséder l'attestation « Natation / Sauvetage » (cf. annexe I du règlement MFPC).

Être titulaire de l'habilitation H1 « Cadre Certificateur Pagaies Couleurs » : les anciens monitorats sont maintenant transformés en MFPC lors du recyclage **avec les compétences des Pagaies Couleurs acquises dans les différents milieux.**

Forfait 60€. Chèque à l'ordre du CRPLCK.

Nota : un moniteur peut se recycler au-delà de la date limite des 5 ans à condition de réaliser les tests de sécurité demandés par le jury.

MER : date à définir

EVI : 22 octobre 2022 au Pont de Cé ou Béhuard.

C) Les exigences préalables à la certification du MFPC par VAEF

sont :

Avoir 21 ans révolus ;

Avoir été titulaire d'une licence Canoë Plus pendant 2 années consécutives au minimum ;

Être titulaire de la licence Canoë Plus au moment de la demande ;

Être titulaire des deux Pagaies Bleues dans les milieux correspondant à l'option choisie ;

Être titulaire du PSC1 ;

Posséder l'attestation de natation-sauvetage (cf. annexe I du présent règlement) ;

Avoir validé l'UC 4 « Être capable de garantir les conditions de sécurité dans le cadre de ses prérogatives d'exercice » ;

Déposer un **dossier de VAEF** auprès du jury de la CREF un mois au minimum avant la session de l'examen.

Forfait 60€. Chèque à l'ordre du CRPLCK.

Nota : **dossier de VAEF** si besoin d'informations contacter Christian

UC4 EVI : le 22 octobre 2022 au Pont de Cé ou Béhuard.

Bulletin d'inscription

Nom : Prénom : N° de licence CC+ :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel : Portable

Date de Naissance : Club : Visa président de club :

Adresse mail perso ou à défaut du club (obligatoire) :

Option choisie : MFPC EC + EVI + Mer MFPC EC + EVI MFPC EC + Mer
 (Entourer votre choix) MFPC EC seul Recyclage MFPC EVI Recyclage MFPC Mer
 VAEF MFPC EVI VAEF MFPC Mer

POUR LES MINEURS

Je soussigné(e) : Parent de :

Autorise mon enfant :

A participer à la formation moniteur 2021-2022 organisée par le CRPLCK.

J'autorise également les cadres du stage à faire pratiquer toutes les interventions médicales jugées nécessaires.

Personne à prévenir en cas d'urgence :

Médecin traitant :

Tel :

Téléphone Parents :

• Fais-le :

Signature des parents :

Contact: CREF CRPLCK: Christian BELOUIN

Pour de plus amples renseignements n'hésitez pas à contacter
 Christian BELOUIN 06 83 29 47 94 courriel : Belouin.c@laposte.net